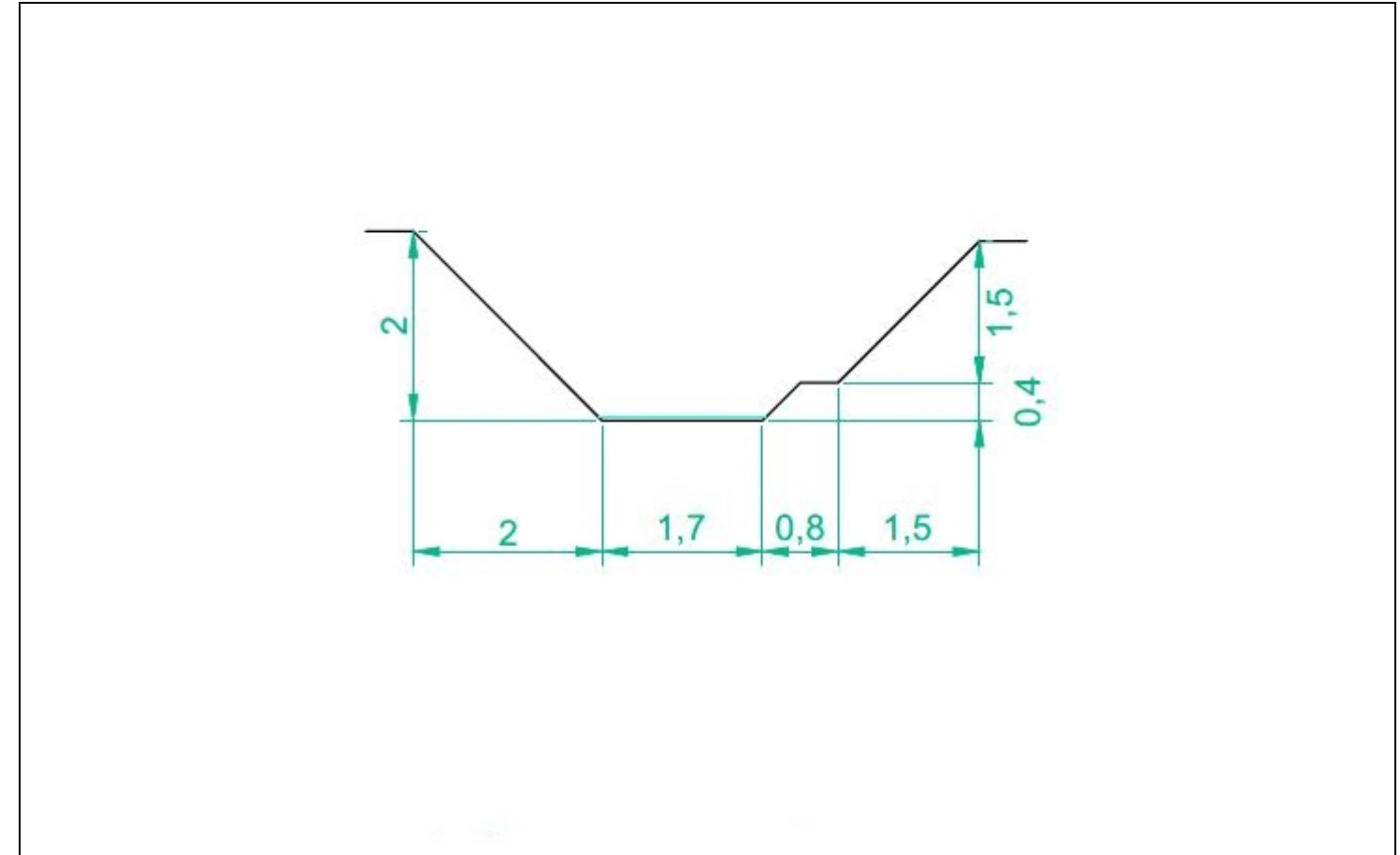
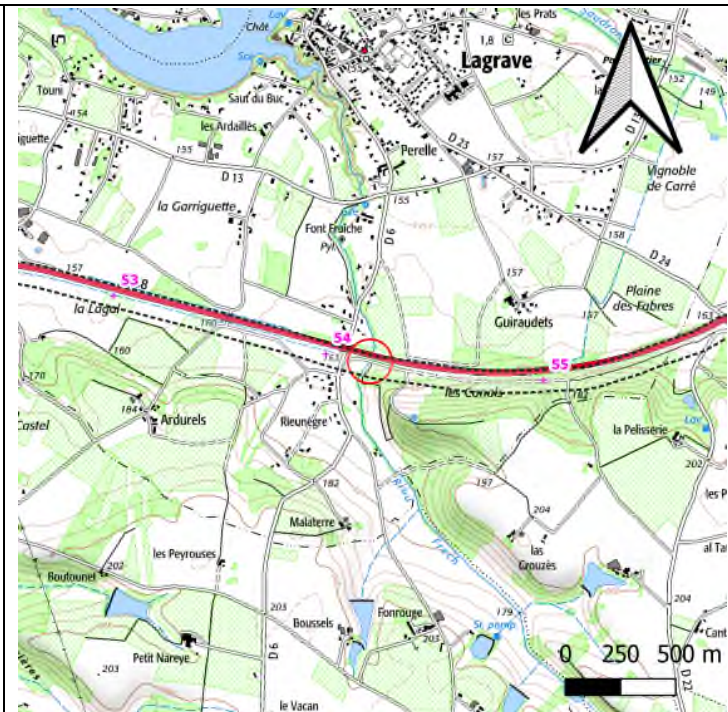
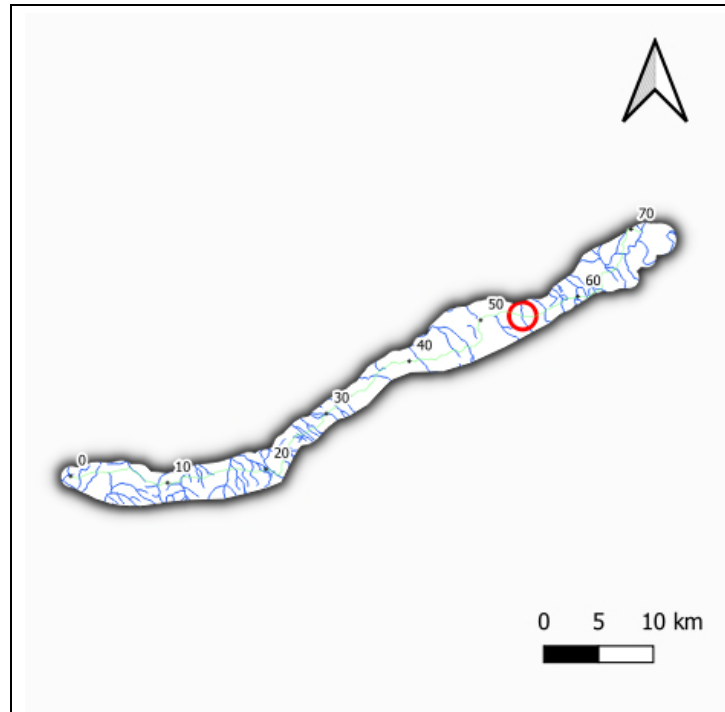


FICHE N°54 : RIOU FRECH / RUISSEAU DE RIEU FRECH (ZM 146)

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Département	Tarn (81)
Commune et lieu-dit	Lagrave
PK (Point kilométrique)	54.197
Unité hydrographique de référence	Tarn aval
Sous bassin versant	Le Tarn du confluent du Sarlan (inclus) au confluent du Mérigot (inclus)



ETAT DES LIEUX : PARAMETRES PHYSIQUES, HABITATS ET ESPECES

Contexte environnemental

Occupation du sol	Rive droite : prairie Rive gauche : prairie
Remarques	



FICHE N°54 : RIOU FRECH / RUISSEAU DE RIEU FRECH (ZM 146)

Etat de la masse d'eau

L'état du cours d'eau est inconnu. Le tableau ci-dessous présente l'état de la masse d'eau « Le Tarn du confluent du Sarlan (inclus) au confluent du Mérigot (inclus) », exutoire du cours d'eau.

	Etat de la masse d'eau (évaluation SDAGE 2022-2027)	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
Etat écologique	Moyen	Bon potentiel 2027
Etat chimique (avec ubiquistes)	Mauvais	/
Etat chimique (sans ubiquistes)	Mauvais	Bon état 2039

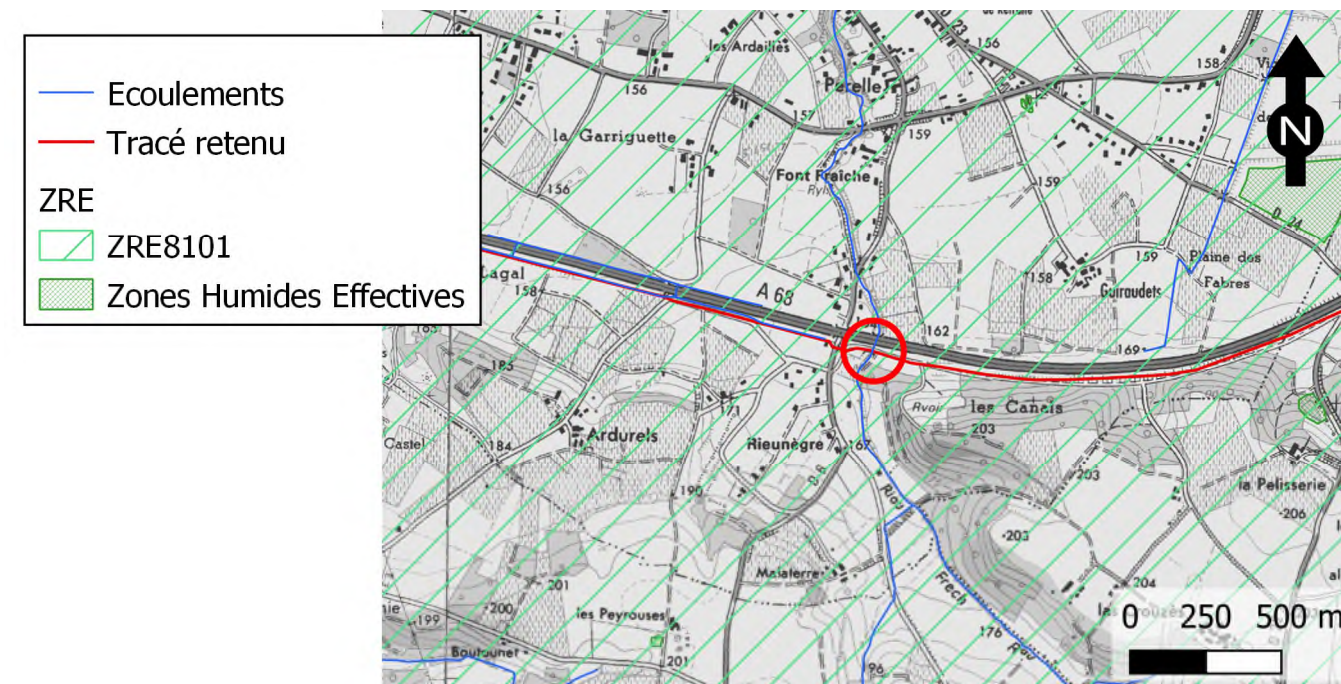
Caractéristiques hydro-morphologiques

Régime hydrologique	Régime (IGN) : Permanent Débits de références : $Q_{MNA5} = 2 \text{ l/s}$ $Q_{\text{moyen annuel}} = 26 \text{ l/s}$
Berges	La hauteur de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : 2 m Rive droite : 1.9 m Pente de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : 1/1 Rive droite : 2/1 puis 1/1
Lit mineur et écoulement	Largeur de l'écoulement : 1.7 m Largeur haut de berge : 6 m Substrat : sable et gravier avec quelques cailloux
Végétation rivulaire	La strate herbacée est présente, alignement d'arbres et arbustes
Continuité écologique	Présence d'un alignement d'arbre.

Enjeux hydro-écologiques

Zonages réglementaires

Zonages environnementaux	Site Natura 2000 : ZPS « Forêt de Grésigne et environs » à 18 km ZNIEFF de Type 2 : « Basse vallée du Tarn » à 1.2 km
Catégorie piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole
Zone de Répartition des Eaux	ZRE 8101 (Arrêté préfectoral du 27 mars 1996)
Classement L.214-17-I du Code de l'environnement	Non
Arrêté préfectoral du Tarn frayères en date du 4 décembre 2012	Non



Inventaires piscicoles – frayères

Espèces piscicoles sensibles	Aucune
Autres espèces piscicoles présentes	Vairon
Frayères potentielles	Non

Habitats – faune – flore – zones humides

Habitats	Rive ouest : 87.1 x 38 Jachères post-culturelles + 84.2 Haies bocagères Rive est : 84.2 Haies bocagères + 38 Végétations mésophiles + 38.2 Prairies mésophiles
Faune	Mammifères : Loutre d'Europe, Castor d'Europe, Putois d'Europe (repos et reproduction potentielle) Reptiles : Couleuvre vipérine
Flore	<i>Parthenocissus inserta</i> (invasive), rive est <i>Prunus laurocerasus</i> (invasive), rive est <i>Pyracantha coccinea</i> (invasive), rive est
Zone humide	Rive ouest : ZH critère PEDOLOGIE à (5 – 50 m) du cours d'eau Rive est : Absence de ZH à proximité immédiate

FICHE N°54 : RIOU FRECH / RUISSEAU DE RIEU FRECH (ZM 146)

Synthèse des enjeux

Type d'enjeu	Paramètres pris en compte	Niveau d'enjeu
Morphologie / Hydrologie / Hydraulique	Largeur moyenne de l'écoulement	1,7 m
	Hauteur de berge	RG : 2 m RD : 1,9 m
	Dénivelée entre berges	0,1 m
	Morphologie des berges	1/1
	Nature du substrat	Sable et gravier
	Largeur de la ripisylve	RG : 3 m RD : 2 m
	Régime du cours d'eau	Permanent
	Mobilité du cours d'eau	Non
Ecologie	Zones humides	Modéré
	Enjeu habitats	Modéré
	Enjeu flore	Négligeable
	Enjeu faune	Fort
	Zonages environnementaux	Non
	Enjeux SDAGE	
	Enjeux SAGE	
ENJEUX GLOBAL DU COURS D'EAU		Fort

Légende (niveau d'enjeu) :

Négligeable
 Faible
 Modéré
 Assez fort
 Fort
 Très fort

MODALITES TECHNIQUES DE TRAVAUX RETENUES ET JUSTIFICATION

1. Création de la piste et du franchissement provisoire du cours d'eau

L'accès à l'autre berge du cours d'eau se fera en contournant la route existante. Il n'a pas de rupture de piste.

2. Mise en place de la canalisation

Le choix de la technique retenue pour la pose de la canalisation DN 200 Villariès-Albi est le forage horizontal dirigé.

3. Remise en état des berges des cours d'eau (le cas échéant)

Les différents horizons de sols prélevés lors des travaux de creusement des tranchées seront conservés séparément afin de les replacer dans le même ordre et sans apport de matériaux une fois la canalisation en place. On favorisera le plus possible la revégétalisation naturelle des berges. En cas de confortement nécessaire, dans le cadre de ce projet, les seules techniques à utiliser seront des techniques de génie végétal (ensemencement et/ ou plantations, fascinage, lits de plants et plançons, ...).

SUIVI DES MESURES ET DE LEURS EFFETS

TEREGA effectue généralement un suivi post travaux de la remise en état des berges de cours d'eau (sur une durée moyenne de 3 ans après travaux). Il s'agit notamment de vérifier la stabilité des berges, la reprise des végétaux, les conditions d'écoulement.